



Jeudi 09 avril 2020

## **Covid-19 : fermeture de « la grande halle » du Marché aux puces de Marseille**

**Toute activité de vente au détail est désormais interdite, jusqu'au 15 avril 2020, au sein du bâtiment « la grande halle », du Centre commercial des puces de Marseille, situé au 130 chemin de La Madrague Ville dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance, afin de ralentir la propagation du virus.

Or, depuis le 24 mars 2020, il a été constaté à plusieurs reprises par les services de police dans la grande halle du Marché aux puces de Marseille, le non-respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale pour lutter contre la propagation du Covid-19, notamment :

- le non-respect des règles de sécurité et des distances minimales ;
- l'absence de filtrage à l'entrée du bâtiment par des agents de sécurité pour limiter le nombre de clients ;
- la présence simultanée de 250 personnes à l'intérieur du bâtiment alors que tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire de la République jusqu'au 15 avril 2020.

Compte-tenu de la menace grave et imminente que représente « la grande halle » pour la santé publique Pierre Dartout, préfet de la région Provence Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a décidé de fermer ce lieu jusqu'au 15 avril 2020 et en appelle à la responsabilité de tous dans la lutte contre la propagation du Covid-19.

### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13